Ville de THYEZ

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU DE THYEZ

5-1 - PLAN DE ZONAGE

PLAN D'ENSEMBLE - 1/5000

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil municipal du 9 novembre 2020,
Le Maire, Fabrice GYSELINCK

ESPACES & MUTATIONS

ZONAGE PLU

- Ua - Secteur destiné à préserver le caractère traditionnel des groupements anciens de la commune et à recevoir de l'habitat s'inspirant des volumes traditionnels
- Ub - Secteur destiné à recevoir de l'habitat intermédiaire et collectif ainsi que des équipements, activités ou services compatibles avec cette vocation principale
- Uc - Secteur destiné à recevoir de l'habitat individuel et intermédiaire ainsi que des équipements, activités ou services compatibles avec cette vocation principale
- Uh - Secteur de hameaux, implanté dans les coteaux, destiné à recevoir essentiellement de l'habitat individuel
- Ue - Secteur destiné à recevoir des équipements publics ou d'intérêt collectif
- Um1 - Secteur mixte à vocation d'activités économiques (artisanat, commerces et bureaux) et d'habitat
- Um2 - Secteur mixte à vocation d'activités économiques (artisanat et bureaux) et d'habitat
- Uxa - Secteur à vocation d'activités économiques destinée à recevoir des constructions ou installations artisanales et industrielles ou commerciales
- Uxb - Secteur à vocation d'activités économiques correspondant au site entrepreneurial des Lacs destiné à recevoir des constructions ou installations artisanales ou de bureau
- Uxc - Secteur à vocation d'activités économiques destiné à recevoir des constructions ou installations commerciales
- Uz - Secteur correspondant à l'emprise de la voie ferrée
- 1AUb / 1AUbj - Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation, destinée à recevoir de l'habitat intermédiaire et collectif, ainsi que des équipements, activités ou services compatibles avec cette vocation principale
- 1AUc - Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation, destinée à recevoir de l'habitat individuel et intermédiaire, ainsi que des équipements, activités ou services compatibles avec cette vocation principale
- 1AUx - Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation, destinée à recevoir des activités artisanales et industrielles
- A - Zone agricole
- Aa- Secteur d'alpage
- N - Zone naturelle
- Nj - Secteur à vocation de jardins familiaux
- Nl- Secteur à vocation d'accueil d'activité de loisirs
- Ngv - Aire d'accueil des gens du voyage
- Np - Secteur de parc urbain
- Nr - Secteur de réservoir de biodiversité

PRESCRIPTIONS

Prescriptions surfaciques

- Construction à démolir préalablement à toute opération en application de l'article L151-10
- Secteur délimité en application de l'article L151-41-4 en vue de réaliser une opération de mixité sociale
- Secteur de mixité sociale en application de l'article L151-15
- Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation
- Emplacements réservés
- STECAL n° - Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées
- Secteur de majoration des règles de gabarit en application du périmètre L151-28-2°
- Secteur d'intérêt paysager à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Secteur d'intérêt écologique à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme, pour les pelouses sèches
- Secteur d'intérêt écologique à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme, pour les zones humides
- Secteur boisé d'intérêt paysager à préserver au titre de l'article L151-19
- Secteur de présomption archéologique repéré au titre de l'article L151-19

Prescriptions linéaires

- Secteur de diversité commerciale repéré au titre de l'article L151-16
- Chemins inscrits au PDIPR et repérés au titre de l'article L151-38

Prescriptions ponctuelles

- Petit patrimoine repéré au titre de l'article L151-19
- Arbre isolé à préserver au titre de l'article L151-19
- Bâti patrimonial repéré au titre de l'article L151-19
- Bâtiment agricole pouvant changer de destination au titre de l'article L151-11-2

INFORMATIONS

- Bâtiment agricole
- Parcelles concernées par des autorisations d'urbanisme en cours de validité au moment de l'arrêt projet
- Repérage des constructions récentes

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES
pour voiries, équipements publics et chemins piétons
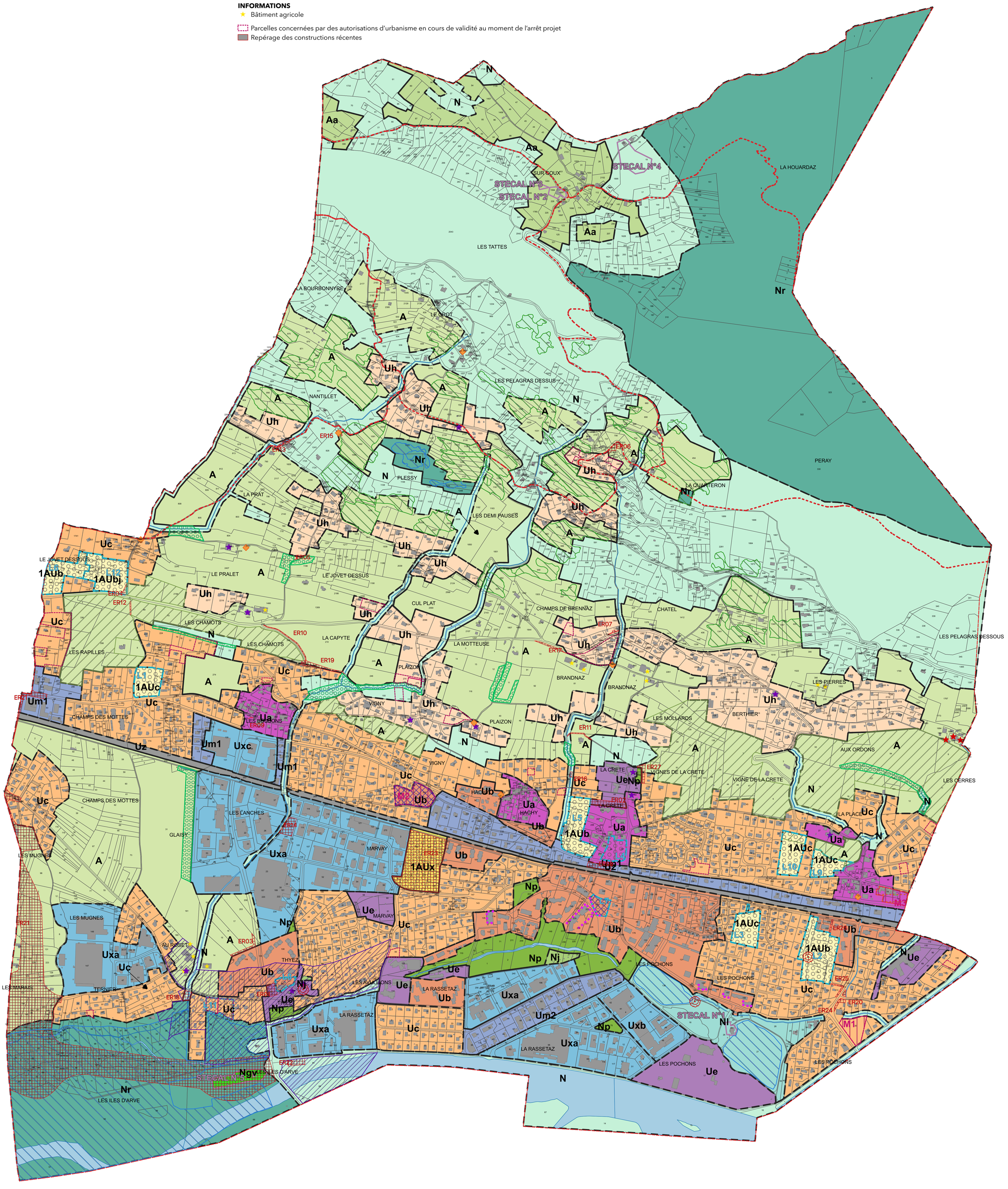
N° de l'ER	Destination projetée	Superficie (m^2)	Bénéficiaire
1	Aménagement des abords de l'Église et de stationnement	1340 m^2	Commune
2	Équipements publics communaux	2390 m^2	Commune
3	Voirie accès	890 m^2	Commune
4	Aménagement du carrefour RD6 / Route du Jovet	380 m^2	Commune
5	Pompe de relevage	110 m^2	Commune
6	Places de parking pour départ du PDIPR	450 m^2	Commune
7	Abris bus-sécurisation RD6	130 m^2	Commune
8	Parking pour favoriser les transports collectifs	1590 m^2	Commune
9	Elargissement de la route des Grands Champs	8 m^2	Commune
10	Création d'un trottoir le long de la route des Bossons _ 2m de largeur	610 m^2	Commune
11	Prolongement de la liaison pédestre Mairie Ecole Brannaz	290 m^2	Commune
12	Création d'un cheminement pour le départ du PDIPR du Jovet -Dessous	210 m^2	Commune
13	Régularisation – Elargissement du chemin du Nantillet	470 m^2	Commune
14	Extension de la déchetterie	2270 m^2	Commune
15	Aménagement des abords du four du Nantillet	100 m^2	Commune
16	Réhabilitation du lavoir et revalorisation de ses abords	120 m^2	Commune
17	Sécurisation des déplacements piétons entre la route de Brannaz et la route de Plessy	390 m^2	Commune
18	Maintien du passage de faune	800 m^2	Commune
19	Régularisation – élargissement de la route de Plaizon et sécurisation des piétons	2410 m^2	Commune
20	Station de relevage des eaux usées	320 m^2	2CCAM
21	Projet de contournement routier de Marignier	185650 m^2	Département
22	Création d'un parking de covoiturage	1300 m^2	Commune
23	Aménagement d'une zone d'activités économiques	26610 m^2	Commune
24	Elargissement des trottoirs et implantation d'un point d'apport volontaire de tri sélectif	460 m^2	Commune
25	Création d'un chemin piéton	200 m^2	Commune
26	Création d'un chemin piéton	240 m^2	Commune
27	Equipements publics communaux	880 m^2	Commune